

Séance du Conseil du  
6 décembre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 décembre 2021 à 20 heures à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Evelyne Gallet et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapports des comités;**
  - a) Rapport de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2021.**
- 7 Dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023;**
- 8. Affaires nouvelles :**
  - a) Représentant au Conseil des maires de la MRC de Montmagny;
  - b) Attribution des comités aux divers conseillers;
  - c) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
  - d) Registre public des déclarations pour dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage;
  - e) Augmentation de salaire des élus pour l'année 2022;
  - f) Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles;
  - g) Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;
  - h) Calendrier des séances du Conseil de l'année 2022;
  - i) Résolution autorisant la fermeture des bureaux municipaux;
  - j) Autorisation d'une occupation d'une partie du domaine public;
  - k) Mise en commun d'un service en génie civil.
- 9. Affaires commencées :**
  - a) Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme;
  - b) Renouvellement du programme des couches lavables.
- 10. Informations générales;**
- 11. Période de questions écrites et verbales;**
- 12. Levée de la séance.**

## 1. Ouverture de la séance

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Vérification des présences

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège #1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège # 3  
M. Gaétan Bélanger, siège #4  
M<sup>me</sup> Evelyne Gallet, siège #5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège #6

2021-12-01

Adoption de  
l'ordre du jour

## 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-12-02

Adoption du  
procès-verbal

## 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2021-12-03

Ratification des  
comptes

## 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2100312 au numéro C2100347, les paiements Accès D du numéro L2100130 au numéro L2100141, les dépôts directs du numéro P2100448 au numéro P2100501 pour la somme de 1 049 141,71 \$ et les salaires pour une somme de 58 862,17 \$ totalisant ainsi 1 108 003,88 \$.

## 6. Rapports des comités;

Rapport rencontre CCU  
22 novembre 2021

### a) Rapport de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 22 novembre 2021

M<sup>me</sup> Chantal Côté, conseillère responsable du comité consultatif d'urbanisme, fait un bref résumé de la rencontre du 22 novembre 2021.

Rapports d'audit budget  
2021 et PTI 2021-2023

## 7. Dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023.

## 8. Affaires nouvelles :

2021-12-04

Représentant Conseil  
des maires

### a) Représentant au Conseil des maires de la MRC de Montmagny

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse de Cap-Saint-Ignace, a été nommée comme préfet de la MRC de Montmagny pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons nommer un représentant au Conseil des maires et en son absence un suppléant;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que M<sup>me</sup> Chantal Côté soit la représentante de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace au Conseil des maires de la MRC de Montmagny. En cas d'absence de M<sup>me</sup> Côté, ce sera M. Gaétan Bélanger qui sera le représentant.

2021-12-05

Comités attribués aux  
conseillers

### b) Attribution des comités aux divers conseillers

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la répartition des comités aux membres du Conseil soit la suivante:

La mairesse, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron : membre ex-officio de tous les comités de la Municipalité.

M. Pierre Martineau : Travaux publics, hygiène du milieu et eau potable, et sécurité civile.

M. Jonathan Daigle : Service des loisirs, Centre culturel et ressources humaines.

M<sup>me</sup> Pauline Joncas : OMH, transport adapté, politique familiale et MADA.

M. Gaétan Bélanger : Service incendie, ressources humaines, sécurité civile et hygiène du milieu et eau potable, substitut au Conseil des maires et substitut à la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles (R.I.M.A.G.) et de L'Islet-Montmagny.

M<sup>me</sup> Evelyne Gallet : Immigration, Culture et Patrimoine, Tourisme, bibliothèque et 350<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> Chantal Côté : CCU, développement et représentante au Conseil des maires de la MRC de Montmagny.

Dépôt des déclarations  
d'intérêts pécuniaires

### c) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière-trésorière des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux. Ces déclarations ont été faites dans les 60 premiers jours des dates anniversaires de proclamation pour chacun des élus.

Registre des déclarations pour dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage

**d) Registre public des déclarations pour dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage**

La greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, dépose au Conseil municipal un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage. Ce registre ne contient aucune déclaration pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**2021-12-06**

**e) Augmentation de salaire des élus pour l'année 2022**

Augmentation salaire élus 2022

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 446 et modifié par le règlement 2019-06 concernant la rémunération des membres du Conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation habituelle est celle du coût de la vie de Statistique Canada;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que l'augmentation salariale des membres du Conseil pour l'année 2022 soit fixée à 5 % en raison de l'augmentation du coût de la vie de Statistique Canada de novembre 2020 à novembre 2021. Cette augmentation est la même que celle de la MRC de Montmagny.

**2021-12-07**

**f) Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles**

Prévisions budgétaires Régie Anse-à-Gilles

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi prévoit que les Municipalités participantes doivent ratifier ces prévisions budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles de l'année 2022 pour des dépenses de 312 489 \$ et des revenus de 312 489 \$. Pour l'année 2022, la quote-part de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est estimée à 28 268 \$ et ce montant sera revu lors du prochain calcul de la population équivalente totale.

2021-12-08

Prévisions budgétaires  
Régie L'Islet-  
Montmagny

g) **Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi prévoit que les Municipalités participantes doivent ratifier ces prévisions budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny de l'année 2022 pour des dépenses de 761 707 \$ et des revenus de 761 707 \$. Pour l'année 2022, la quote-part de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace devrait être de 63 381 \$ et ce montant sera revu lors du prochain calcul de la population équivalente totale.

2021-12-09

Calendrier Conseil  
2022

h) **Calendrier des séances du Conseil de l'année 2022;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal* du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h.

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1 août
- 12 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2021-12-10

Fermeture bureaux  
période Fêtes

i) **Résolution autorisant la fermeture des bureaux municipaux**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que soit autorisée la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes 2021-2022, soit du 22 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

2021-12-11

Autorisations  
occupation domaine  
public

j) **Autorisations d'une occupation d'une partie du domaine public;**

**CONSIDÉRANT**

le *Règlement no 2020-07 sur l'occupation du domaine public municipal*;

**CONSIDÉRANT**

les dossiers de Ges. J.Y.F. et M. Stéphane Thibault, tous deux occupent une partie du domaine public municipal, soit une partie du terrain appartenant à la Municipalité, et ce, pour les bacs métalliques de vidanges et récupération pour son immeuble du 120, place de l'Église, et dans l'autre cas, pour des articles aratoires;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil désire accepter les deux dossiers aux conditions fixées à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que le Conseil autorise Ges. J.Y.F. à occuper une partie de son domaine public municipal, soit une partie de son lot 6 367 340-P, uniquement aux fins d'y localiser temporairement des bacs métalliques pour les matières résiduelles et non résiduelles desservant son immeuble du 120, place de l'Église. Cette autorisation se renouvellera annuellement jusqu'à avis contraire de la part de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace. La Municipalité se réserve le droit de ne pas renouveler cette occupation temporaire.

De plus, le Conseil autorise aussi M. Stéphane Thibault à mettre ses articles aratoires sur une partie du domaine public municipal situé sur le lot 3 252 150 pour l'année 2022, et ce, jusqu'à la fin juin 2023. Le tout est autorisé dans le cadre du 350<sup>e</sup> de Cap-Saint-Ignace. À la fin de cette autorisation temporaire, le propriétaire devra relocaliser en entier ses équipements aratoires et autres aménagements sur le terrain adjacent lui appartenant.

Que ces occupations sont sujettes aux droits de la Municipalité prévus aux articles 3, 4 et 7 du *Règlement no 2020-07*;

Que les titulaires de la présente autorisation ont la responsabilité d'assurer le respect de toute autre loi ou réglementation applicable.

2021-12-12

**k) Mise en commun d'un service en génie civil**

Mise en commun génie civil

**ATTENDU QUE**

la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE**

les Municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Cap-Saint-Ignace désirent présenter un projet de mise en commun en génie civil dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de Cap-Saint-Ignace s'engage à participer au projet de mise en commun en génie civil et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la Municipalité Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud organisme responsable du projet.

**9. Affaires commencées :**

2021-12-13

**a) Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme;**

Renouvellement mandat membres CCU

**CONSIDÉRANT QUE**

les mandats de trois membres du comité consultatif d'urbanisme sont à échéance depuis le début avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**

la présidente a validé l'intérêt des membres à poursuivre ou non un autre mandat;

**CONSIDÉRANT QUE**

ces derniers ont manifesté leur intention de poursuivre de nouveau;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que les membres suivants du comité consultatif d'urbanisme poursuivent des mandats de deux ans qui débutait au 1<sup>er</sup> avril 2021 et se termineront le 31 mars 2023 : MM. Jérôme Landry, Michel Leblanc et Regent Lemay.

2021-12-14

**b) Renouvellement du programme des couches lavables**

Renouvellement  
programme couches  
lavables

**CONSIDÉRANT QUE** le programme des couches lavables vient à échéance à la fin de l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme d'aide fait partie des actions de la Politique familiale;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité renouvelle son programme de remboursement pour l'achat de couches lavables pour quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Informations générales

**10. Informations générales**

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions  
écrites et verbales

**11. Période de questions générales écrites et verbales**

M<sup>me</sup> la mairesse demande à M<sup>me</sup> Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière mentionne qu'il n'y en a pas eues. M<sup>me</sup> Caron répond aux questions des gens de la salle.

2021-12-15

**12. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 heures 23.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse